

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 271

présenté par

M. Marc

ARTICLE 31

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« et le respect de l'autre. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que le respect de l'autre soit inclus dans les valeurs qui sont inculqués aux enfants conjointement par l'école et la famille.